



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°212 du jeudi 25 octobre 2018

Cérémonie de commémoration du Centenaire 11 novembre 2018 :

Le Conseil Municipal et les Anciens Combattants d'Aussac-Vadalle vous invitent à la cérémonie de commémoration du centenaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918.

Nous rendrons un hommage solennel à nos Poilus devant le monument aux morts.

Des témoignages seront lus et une plaquette sur l'implication de notre commune pendant la Grande guerre sera distribuée aux participants.

Tous les habitants sont invités à participer à cette cérémonie qui revêt cette année une importance particulière

La cérémonie se déroulera en deux temps :

Le samedi 10 novembre à 16h00, ouverture au public de l'exposition «les Poilus d'Aussac» qui se tiendra dans la salle du Conseil Municipal.

A 18h00 la population est invitée à se rassembler autour du monument aux morts dans le cimetière d'Aussac. Il sera procédé à la lecture des noms des combattants inscrits au monument et une bougie sera déposée en leur mémoire par les enfants de la commune.

Le dimanche 11 novembre à 11h00 Les cloches, dans tout le pays, sonneront pendant une durée de 11 minutes. Il s'agit de commémorer ce moment où, le 11 novembre 1918, les cloches de toutes les communes du pays ont sonné « à toute volée » pour célébrer la fin de la guerre. Des initiatives similaires auront lieu aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Rassemblement à la croix d'Aussac à 11h15 pour le début de la cérémonie.

Un vin d'honneur sera servi à 12h00 à la salle des associations offert par la municipalité,

A l'issue du vin d'honneur, un banquet est organisé par l'Amicale des Anciens Combattants (voir au verso).

Nota : *Nous recherchons des objets et documents d'époque 14-18 (cartes postales, courriers, vêtements militaires, médailles et autres documents officiels, etc.) pour compléter l'exposition. Les personnes qui souhaitent participer à ce projet peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.*

Recensement militaire : (enfants nés en 2002)

Le recensement est obligatoire. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille. **L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en – **octobre-novembre-décembre 2002** sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture munis du livret de famille afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement.

Benne AIPE :

La prochaine benne de l'AIPE, pour déposer vos papiers et cartons, sera du 05 novembre au 12 novembre à Anais (parking de la salle des fêtes).

Pour l'année 2017/2018, les bennes ont rapportées à l'association 809,10 €. Merci de votre soutien pour les enfants des écoles d'Anais, Tourriers, Aussac-Vadalle..